



**ASSOCIATION
LES JOYEUX MIRAUDS**

6 RÉSIDENCE ÉTIENNE AJDU
APPT. 1621
92220 Bagneux
Tel : 06 12 90 31 05
E-mail : lesjoyeuxmirauds@gmail.com
Site Internet : www.lesjoyeuxmirauds.fr

Clermont-Ferrand, le 10 juin 2018

Mesdames, Messieurs, Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

Anne pour l'Association Les Joyeux Mirauds a le plaisir de vous proposer un circuit en Casamance (Sénégal), du 28 janvier 2019 au 05 février 2019 inclus.

Au sud-ouest du Sénégal, la Casamance est une région historique et naturelle, entre la Gambie et la Guinée-Bissau, partiellement isolée du reste du pays par le territoire gambien (La Gambie formant une quasi-enclave dans le Sénégal, pénétrant à plus de 300 km à l'intérieur des terres). La Casamance, qui doit son nom au fleuve Casamance, est une région de forêts et de rivières. Elle est composée des régions administratives de Ziguinchor à l'ouest et de Kolda à l'Est ; et compte 800 000 habitants sur une superficie de 29 000 km². Favorisée par le climat et des sols très fertiles, l'économie régionale repose essentiellement sur l'agriculture et la pêche.

Notre découverte de la Casamance s'organise logiquement à partir du fleuve Casamance, et s'articule autour de deux grandes zones aux paysages et aux cultures d'une grande diversité totalement complémentaires avec -comme pivot central Ziguinchor (ville à l'héritage colonial, centre économique dotée d'un aéroport régional et d'un port) et la «basse Casamance»: depuis la côte jusqu'à Ziguinchor, aux paysages de rizières d'arbres fruitiers à profusion, de bolongs, de mangroves aux oiseaux multicolores et aux grandes plages sur l'océan. La basse Casamance est le fief des Diolas. Artisans d'art, pêcheurs, peuplent ce territoire où l'omniprésence de l'eau est à l'image des habitants, paisibles!

Pour apprécier le Sénégal dans toute sa diversité un séjour en Casamance s'impose. Cette région est un concentré d'Afrique, une palette de couleurs et de peuples ! D'une extraordinaire richesse humaine, on en revient différent !

Notre circuit en quelques mots :

Huit jours en terre, fleuve, bolongs, villages exotiques, mer et savoir-faire.

Vous découvrirez :

L'estuaire du Fleuve Casamance et les villages insolites entourés de mangroves et de bolongs...

Visite des villages traditionnels d'Abéné et de Kafontaine

Visite de l'île préservée de Carabane, petit paradis terrestre de Casamance

Visite du marché aux poissons de Ziguinchor, haut en odeurs et frétilant de vie locale.

Et surtout multiples rencontres avec la population locale traditionnelle, accueillante, artisanale...

A) Passeport :

Pas de visa pour les ressortissants de la Communauté Européenne
Passeport en cours de validité de plus de 6 mois après votre retour en France.

NB : lors de votre inscription, n'oubliez pas de nous faire parvenir par tout moyens de communication la première page de votre passeport.

b) Vaccins :

Il est vivement conseillé d'être à jour de vos vaccins classiques : DT-polio, tuberculose ainsi que contre les hépatites très répandues en Afrique.

Le vaccin contre la fièvre jaune n'est pas vraiment nécessaire sauf éventuellement en cas de séjour prolongé, particulièrement durant la saison des pluies. Ce qui n'est pas notre cas en Janvier ou Novembre.

Le traitement antipaludéen (contre le paludisme appelé aussi malaria) est quant à lui indispensable pour les séjours au Cap Skirring, quelle que soit la période de l'année. Pour tout cela, il vous est recommandé de consulter votre médecin traitant.

c) climat :

Les mois les plus favorables au niveau du climat en Casamance sont Janvier, Février, Novembre et Décembre

En moyenne, les mois les plus chauds sont Mars, Avril, Mai et Juin

La Casamance a des périodes de sécheresse en Janvier, Février, Mars, Avril, Novembre et Décembre

Les mois les plus pluvieux sont Août et Septembre

En janvier le climat est idéal. En début de soirée, la température est en moyenne de 33° et, 0 jours de pluie sont en principe prévus.

En février le climat est tout à fait acceptable. La température record en 2017 est de 36°.

De mars à octobre le climat est passable, mais reste correct. Le thermomètre grimpe jusqu'à 36° et il pleut en octobre dans les 60mm.

En novembre le climat est favorable. La température record en novembre 2017 est de 41° et il pleut environ 4% sur un mois de novembre.

Au mois de décembre le climat est très favorable. La température record en décembre 2017 est de 41° et il pleut environ 1mm chaque mois

d) Monnaie

Le Sénégal fait partie de la zone de la communauté financière africaine (CFA). Le franc CFA a une parité fixe avec l'euro (1 000 FCFA = 1,52 euros, 1 euro = 656 FCFA).

Chéquiers euros et cartes bancaires vous permettront de retirer de l'argent dans la plupart des banques.

e) Informations diverses

- Capitale : Ziguinchor est la capitale régionale de la Casamance

- Décalage horaire : quand il est midi en France, il est 10h en été (11h en hiver) en Casamance

- Langue officielle : le français est la langue officielle de la Casamance. Le wolof est la langue nationale

- Villes principales : Ziguinchor, Séghiou, Kolda, Oussouye, Bignona

- Religion : la Casamance est la région du Sénégal où le christianisme est le plus répandu. Les Diolas, l'ethnie principale de la Casamance, pratiquent l'animisme

- Electricité 220 V et prises à deux fiches rondes. Délestages fréquents pour cause de manque de capacité de production.

f) Bagages et autres conditions :

Le poids de votre bagage que vous pouvez apporter avec vous en cabine ne doit pas dépasser 12 kilos soit (une dimension de 50/25/35) et ne doit pas contenir :

-Tout objet tranchant ou pointu comme poinçons, couteaux, limes et coupes ongles, lames de rasoir, etc.....

- Aucun liquide quel qu'il soit, même bouteilles d'eau sauf médicaments avec ordonnance et scellés dans un sachet plastique style sacs de surgelés de 20 cm sur 20 maximum ;
- Pas de tubes tel que pommade, crème, rouges à lèvres, gels douche, etc. ! Tous liquides ou autres tubes du genre cités ci-dessus détectés sur vous, seront immédiatement vidés sur place par les services de sécurité de l'aéroport.

Pour les personnes nécessitant un traitement obligatoire, prévoyez deux ou trois jours de traitement supplémentaires au cas où les bagages seraient retardés pour la livraison ou autres péripéties.

Nota : pour les personnes diabétiques nous prévenir pour la compagnie aérienne.

Pour tout le reste, veuillez le mettre dans votre bagage de préférence fermé à clef qui ira en soute. Ce dernier ne doit pas dépasser 23 kilos.

Tous vos bagages doivent être clairement marqués de votre nom, prénom, adresse postale et d'un numéro de téléphone de préférence.

(Astuce : mettre une feuille avec toutes vos coordonnées complètes dans votre bagage au cas où ce dernier serait égaré et les étiquettes extérieures arrachées.)

g) Informations tarifaires et aéroportuaire

Le tarif de ce circuit est de 1.810,00€ pour les personnes déficientes visuelles et de 1.570,00€ pour les accompagnateurs sous réserve de fluctuation de la devise locale ou autres taxes aéroportuaires / carburant. L'Association fera tout son possible pour éviter toutes variations de ce tarif mais en cas de négociations infructueuses, il vous sera possible d'annuler votre voyage auprès de l'Association jusqu'au lundi 24 septembre 2018. Au-delà de cette date, vous encourez des pénalité.

Un supplément de 395,00€ pour la semaine vous sera demandé si vous désirez une chambre individuelle. (Attention, les singles étant en nombre très limité, elles seront attribuées aux premiers demandeurs.)

Ce tarif comprend :

- Les vols sur lignes régulières Paris Dakar Ziguinchor et Ziguinchor Dakar Paris. Les vols sont en classe éco ;
- La pension complète du petit déjeuner du deuxième jour au déjeuner du huitième jour hors boisson, sauf l'eau minérale locale. (Plateau repas dans l'avion pour le premier et le huitième jour) ;
- L'hébergement en hôtels NL (2 et 3* et 4*), en chambre twin à deux lits (voir programme) ;
- Les entrées et visites mentionnées au programme ;
- Le guide local francophone pour la durée de votre séjour ;
- Le transport en véhicule de tourisme local, suivant le programme et/ou en pirogue et/ou en 4x4 (voir le programme) ;
- Le port des bagages pour les transferts aéroport/hôtel / aéroport (jour arrivée et départ): (1 sac de voyage souple taille standard par personne. Prévoir plutôt sac souple et non pas valise rigide) ;
- Les taxes locales en vigueur à ce jour ;
- Les trajets prévus en pirogue locale (maximum 15 par pirogue) ;
- Les trajets routiers prévus en 4x4 (maximum 4 par 4x4) ou mini bus air conditionné (maximum 24 par minibus) ;

Ce tarif ne comprend pas:

- Le mode d'acheminement aller-retour de votre domicile au lieu de rendez-vous ;
- Les pourboires au(x) guide(s) et aux chauffeurs ;
- Les repas non prévus au programme ;
- Les boissons (sauf celles prévues au programme) ;
- Les frais personnels de quelque nature que ce soit ;
- Le supplément chambre individuelle : 395,00€ (en nombre limité à 2 ou 3 par groupe) ;
- Les frais de formalités (passeport, visa ...) et/ou vaccinations... ;
- Les éventuelles fluctuations du cours des changes et / ou du prix des carburants et / ou des taux de TVA d'ici à 31 jours du départ ou les nouvelles taxes ajoutées d'ici au départ ;
- Le port des bagages et les pourboires afférents ;
- Taxes et droits éventuels pour caméra et photos ;

h) Inscription

Afin de rendre votre inscription effective, nous vous invitons à nous verser le plus rapidement possible 35% de la totalité de votre séjour. Soit 650,00€ pour les personnes déficientes visuelles et 550,00€ pour les personnes clairvoyantes qui nous accompagnent.

Ce montant doit être versé le plus rapidement possible car le nombre de places est limité à 24 personnes maximum accompagnateurs compris. Voilà pourquoi, vous avez jusqu'au 24 septembre 2018 inclus pour vous inscrire, date à laquelle il ne nous sera plus possible de prendre qui que ce soit.

Vous pouvez payer par chèque libellé à l'ordre des Joyeux Mirauds et envoyé à l'adresse mentionnée en en-tête, par virement bancaire dont les coordonnées vous seront communiquées sur simple demande.

Pour tout virement bancaire, merci de bien vouloir nous faire parvenir par courriel ou par la poste une copie de l'ordre de virement dès l'exécution de ce dernier.

Le paiement par chèques vacances est possible selon les conditions suivantes :

Remarque : Seules les activités / manifestations peuvent être réglées avec des chèques vacances et afin de ne pas faire supporter à la trésorerie de l'Association des frais dus à l'ANCV par ce type de paiement, l'Association appliquera un surcoût au tarif initial de l'activité / manifestation aux participants qui auront opté pour ce moyen de règlement et à chacun des paiements selon le barème suivant :

- De 01,00€ à 990,00€, (+ 10,00€) ;
- De 1.000,00€ à 1.990,00€, (+ 20,00€) ;
- De 2.000,00€ à 2.990,00€, (+ 30,00€) ;
- De 3.000,00€ à 3.990,00€, (+ 40,00€) et ainsi de suite.

Attention, en cas d'annulation de votre participation pour ce circuit, seules les conditions notifiées dans le règlement intérieur à votre disposition sur simple demande et les conditions d'annulations ci-dessous seront prises en compte.

Concernant cette manifestation en Casamance, les conditions d'annulation sont les suivantes :

A 100 jours du départ : 50 € de frais de dossier + 53,00€ de frais d'assurances ;

De 90 jours à 61 jours avant le départ : 35% de la totalité du prix du séjour ;

De 60 à 46 jours avant le départ : 50% de la totalité du prix du séjour ;

DE 45 à 31 jours avant le départ : 75% de la totalité du prix du séjour ;

MOINS DE 31 jours avant le départ : 100% de la totalité du prix du séjour.

Les paiements échelonnés sont bien entendu acceptés ! Toutefois, le solde de votre séjour devra nous être réglé le 30 novembre 2018 au plus tard. Pour des questions d'organisation et de logistique, merci de bien vouloir respecter impérativement ces dates.

Si toutefois vous n'êtes pas encore adhérent à l'Association Les Joyeux Mirauds, vous devrez verser une cotisation annuelle d'un montant minimum de 30,00€ afin de participer à ce séjour. Celle-ci vous permet de bénéficier des services de l'Association. Pour ce faire, il est impératif que vous remplissiez [le bulletin d'adhésion inclus dans le formulaire d'inscription en ligne](#) et que vous faciez parvenir au plus vite votre cotisation par un règlement bien séparé de l'acompte de cette manifestation soit par chèque ou par virement bancaire.

Si vous ne le possédez pas, vous pouvez soit le [télécharger sur le site internet de l'Association www.lesjoyeuxmirauds.fr](#) soit nous le demander afin que nous vous l'envoyions.

Des audiophones sont proposés par notre association (moyennant une caution de 100,00€). Attention, l'utilisation de ces appareils permet de faciliter vos déplacements, ils sont destinés aux accompagnateurs comme aux déficients visuels. Pour des questions d'hygiène et pour votre confort personnel nous vous conseillons vivement de venir avec votre propre oreillette. Dans le cas contraire l'association pourra vous en prêter une mais si cette dernière venait à être endommagée, la somme de 10,00€ devra être retenue sur votre caution. Il vous sera également possible d'en acheter une toujours au prix de 10,00€ auprès de l'Association.

Nous vous demandons de nous faire parvenir un certificat médical daté de moins d'un mois avant le commencement du séjour attestant de votre aptitude à prendre l'avion et votre capacité à vous adapter à un changement d'alimentation, de climat et autres. En somme, de votre bonne santé. Toutefois, nous avons constaté que certaine personne surestime leur capacité à se mouvoir. Soyez conscient que vos difficultés dans vos déplacements peuvent pénaliser les autres participants qui

n'ont surtout pas à pâtir de votre décision irréfléchie. Attention, les régimes ou intolérances alimentaires doivent y figurer également. Si le document requis n'est pas fourni, seule la responsabilité du participant pourra être mise en cause en cas de problèmes médicaux éventuels qu'ils soient alimentaires ou lors des activités extérieurs.

NOTA : Pour des questions de responsabilités et parce qu'il ne nous est plus possible d'administrer quel que soit le médicament, il vous est fortement conseillé de mettre dans vos bagages un nécessaire de pharmacie. (Maux de transports, anti inflammatoire, anti diarrhées, anti vomissements, désinfectants, pansements, bandages, de quoi traiter les ampoules, ETC., crèmes solaires et après-solaire). N'oubliez pas d'y mettre également : Un répulsif de peau anti moustiques tropicaux « Concentration de DEET de 50% pour une efficacité maximale ».

(Attention le DEET diminue l'efficacité des crèmes solaires (environ 30%), penser à choisir une crème solaire d'un facteur de protection plus élevé ou de mettre la crème solaire en premier et environ 20 minutes après d'appliquer le répulsif.)

Pour les personnes fragiles, il peut également être bon d'apporter un répulsif textiles.

Par ailleurs, nous vous rappelons que vous devez être autonomes pour gérer votre traitement médical. Dans le cas contraire, l'Association Les Joyeux Mirauds ne prend pas en charge la distribution de médicament.

Durant ce séjour, nous demandons aux accompagnateurs de guider pendant chaque déplacement deux personnes non-voyantes. Pour maintenir une bonne convivialité au sein du groupe, veillez à changer régulièrement de participants.

Vous voyagerez en fin de journée aller/retour sur vols réguliers dont les horaires ne nous ont pas encore été communiqués.

Pour le retour sur Paris prévu le 5 février 2019, **Transfert** à l'aéroport en fin de journée du 4 février, **assistance** à l'embarquement, **envol pour Paris**.

Afin d'organiser votre voyage jusqu'au lieu de rendez-vous, les personnes ayant confirmé leur inscription seront informées plus précisément du regroupement qui devrait avoir lieu à Orly en début d'après-midi du 28 janvier 2019.

Pour toute information complémentaire relative à ce séjour, n'hésitez pas à nous contacter au 06 12 90 31 05 ou par e-mail : lesjoyeuxmirauds@gmail.com

Nous espérons que cette parenthèse enchantée en Casamance saura vous satisfaire en émotions et que vous reviendrez la tête remplie de beaux souvenirs.

Bien amicalement,

Le comité de l'association
Sandra, Margareth, Anne, Pierre, Jean-Claude et Pascal

L'association a pour objectif de lutter contre l'isolement des personnes en situation d'handicap visuel en leurs proposant des activités culturelles et de loisirs, ceci dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage ; cependant, elles se doivent d'être autonomes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et en capacité de participer aux activités.

Numéro Siret : 501 295 190 000 26

Agrément V.A.O. 2015365-0002

LES JOYEUX MIRAUDS, Association loi 1901 sans but lucratif, reconnue d'intérêt général en janvier 2008.